

REPUBLIQUE FRANCAISE
LIBERTE - EGALITE - FRATERNITE

COMMUNE DE WIMEREUX
Département du Pas-de-Calais
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 26 juin 2024

L'an deux mil vingt-quatre,
le vingt-six juin à dix-huit heures et trente minutes.

Le Conseil Municipal de la commune de WIMEREUX, légalement convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur DUBAËLE Jean-Luc, Maire.

OBJET 📎 N° 20240626_4

📎..... Budget Ville - Admission en non-valeur.

Date de la convocation

▪ 20 juin 2024

Présents

M. BOUTLEUX Guy, Mme BARDEAUX Sandrine, MM. JOUGLEUX Jean-Luc, JOLIE Pascal, Mmes KOROL Renée, NOURTIER Fabienne, BAILLARD Sylvie, M. SAMUEL Jean-Michel, Mmes BERNARD Sabine, DAUSQUE Ludivine, M. SENEAL Yannick, Mme ROUSSEAU Marie-José, MM. SERGENT Didier, IVART Yves.

Absents excusés ayant donné procuration

Mme DUQUESNE Cécile	à	Mme BARDEAUX Sandrine
M. DEVIN Serge	à	M. JOUGLEUX Jean-Luc
M. BUTCHER Gérard	à	M. BOUTLEUX Guy
Mme LAVIEVILLE Chantal	à	M. JOLIE Pascal
Mme DREUSLIN Estelle	à	Mme KOROL Renée
Mme NOËL Laure	à	Mme NOURTIER Fabienne
M. LEPRETRE Médéric	à	Mme BAILLARD Sylvie
Mme GUILLOU Elodie	à	M. SAMUEL Jean-Michel
M. MARLOT Loïc	à	Mme BERNARD Sabine
M. LAMIRAND Christophe	à	Mme ROUSSEAU Marie-José.

Absentes excusées sans procuration

Mme SAUVAGE Edith
Mme HEMBERT Axel
Mme REBOUL Sophie.

Absent non excusé

M. PORTUESE Aurélien.

A été nommé secrétaire de séance

M. Pascal JOLIE

SERVICE RESSOURCES

BUDGET VILLE - ADMISSION EN NON-VALEUR

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le Comptable Public lui a transmis des dossiers de taxes et produits irrécouvrables pour un montant global de **231,00 €** (*deux cent trente-et-un euros*).

Il s'agit **des droits de store** pour un montant de **231,00 €** (*deux cent trente-et-un euros*) - Titre N° 455 - Bordereau N° 92 du 19 octobre 2022.

Monsieur le Maire précise que toutes les démarches ont été effectuées pour obtenir l'encaissement de cette somme, et propose, compte-tenu de ces éléments, son admission en non-valeur.

En conséquence,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Le Conseil Municipal,

DECIDE l'admission en non valeur de la créance irrécouvrable présentée par le Comptable Public,

DIT que cette créance est inscrite au Budget Primitif 2024 de la Ville au compte **65-6542-020 « Créances éteintes » pour 231,00 €** (*deux cent trente-et-un euros*).

Pour extrait certifié conforme,

Le secrétaire de séance,
Pascal JOLIE.

Le Président de séance,

#signature#